

NUMEROS HORS ABONNEMENT

NUMERO 1 — MAI 1931



# LE PASSEPOIL

BULLETIN PÉRIODIQUE ILLUSTRÉ  
DE LA SOCIÉTÉ D'ÉTUDE DES UNIFORMES

## Les Sapeurs-Pompiers d'Alsace

1830 - 1930



Le drapeau du bataillon des Sapeurs-Pompiers de Strasbourg  
est décoré de la croix de la Légion d'Honneur le 11 Mai 1930

## SOMMAIRE DE CE NUMÉRO

---

|  |    |
|--|----|
| — Avant-propos — par le Commandant E.-L. Bucquoy .....               | 1  |
| — Historique et Divisions .....                                      | 2  |
| — Les Casques, avec une planche photographique hors-texte n° 6 ..... | 3  |
| — Les Uniformes des Sapeurs-Pompiers                                 |    |
| Première Période - 1830-1851   |    |
| avec une planche hors-texte en couleurs n° 1, de E.-L. Bucquoy ..... | 5  |
| Deuxième Période - 1852-1870   |    |
| avec une planche hors-texte en couleurs n° 2, de P. Martin .....     | 9  |
| Troisième Période - 1871-1918  |    |
| avec une planche hors-texte en couleurs n° 3 de P. Martin            |    |
| et une planche hors-texte en couleurs n° 4, de E.-L. Bucquoy .....   | 12 |
| Quatrième Période - 1919-1930  |    |
| avec une planche hors-texte en couleurs n° 5, de E.-L. Bucquoy ..... | 23 |

---

## LE PASSEPOIL

Bulletin illustré de la Société d'Étude des Uniformes

paraît tous les trois mois

---

### Cotisation de Membre ou Prix de l'Abonnement pour 1931 :

|                                       | France | Étranger |
|---------------------------------------|--------|----------|
| Avec envoi sous bande .....           | 60 fr. | 66 fr.   |
| Recommandé .....                      | 65 »   | 73 »     |
| Avec envoi sous tube .....            | 65 »   | 72 »     |
| Avec envoi sous tube recommandé ..... | 70 »   | 78 »     |

Les années 1921, 1923, 1924, 1925, 1928 1929 et 1930 du *Passepoil* sont en vente au Secrétariat au prix de soixante francs chaque. Les années 1922, 1926 et 1927 sont épuisées.

Adresser :

1° Tout ce qui concerne les cotisations, les abonnements et l'expédition au Secrétaire,  
**M. Émile NUSSBAUM, 2, rue de la Forêt-Noire, Strasbourg.**

Compte Chèque Postal N° 7750, Strasbourg

2° Tout ce qui concerne la rédaction et l'illustration du Bulletin au Directeur,  
**M. le Commandant BUCQUOY, 20<sup>bis</sup>, quai de Dampierre, Troyes.**

## AVANT PROPOS

---

On m'a demandé pourquoi le "*Passepoil*", Revue d'Uniformes militaires s'intéressait aux Sapeurs-Pompiers d'Alsace. Je pourrais répondre que les pompiers sont presque tous d'anciens militaires, qu'ils partagent avec nos soldats l'honneur de défiler dans les revues et de participer aux cérémonies publiques, je pourrais faire remarquer que la plupart des ouvrages sur l'uniforme militaire, depuis les séries de Martinet jusqu'à l'*Armée de Detaille* ont consacré quelques planches ou pages à ces hommes de dévouement, mais la vraie raison n'est pas là. J'ai tenu à consacrer un numéro aux Sapeurs-Pompiers d'Alsace parce que l'histoire de leur uniforme contient un chapitre qui est un des plus intéressants de l'histoire des uniformes de l'Armée Française et qu'il fournit une des preuves à la fois les plus émouvantes et les plus convaincantes de l'attachement de l'Alsace à la France. Nous verrons en effet que de 1871 à 1918, pendant les 47 années pendant lesquelles l'Alsace a été séparée de la mère-patrie, ses Sapeurs-Pompiers ont maintenu tant qu'ils l'ont pu tout ce qui dans leurs uniformes pouvait rappeler les uniformes français ; nous verrons avec quel acharnement ils ont résisté de toutes leurs forces à l'emprise de l'Allemagne, conservant nos sonneries comme nos képis, nos commandements comme nos galons.

Si maintenant on me demande pourquoi je n'ai pas étudié les Pompiers d'Alsace-Lorraine, je répondrai d'abord que j'étais beaucoup mieux placé pour me documenter sur l'Alsace seule, et, ensuite que beaucoup de formations de Pompiers de Lorraine, ayant perdu après 1870 leurs chefs français, se sont trouvés très vite sous la direction de chefs allemands ou à tendances allemandes qui n'ont pas naturellement favorisé la fidélité aux modes françaises que leur personnel aurait pu vouloir pratiquer. On trouve dans l'uniforme des Pompiers de Lorraine beaucoup plus de détail de source allemande et ils n'ont pas montré, sur ce point tout au moins, le même attachement à l'uniforme français qu'ont manifesté leurs collègues alsaciens.

Cette étude s'adresse donc aussi bien aux personnes qui s'intéressent à l'histoire de l'Alsace qu'à celles qui s'intéressent à l'histoire des uniformes. Qu'on ne s'attende pas toutefois à trouver ici un recueil de tous les uniformes portés ; il faudrait pour cela plusieurs volumes. Mais, grâce à l'aimable collaboration de M. André Walther, Capitaine des Sapeurs-Pompiers de Mulhouse qui a bien voulu mettre au service du "*Passepoil*" ses riches collections et sa connaissance profonde de l'historique des Sapeurs-Pompier, j'ai essayé de dégager les type principaux et de présenter les uniformes caractéristiques des époques successives, et nous aurons bien rempli notre programme si en feuilletant ces pages le lecteur a pu se convaincre que les braves gens que sont les Sapeurs-Pompiers d'Alsace n'ont jamais cessé d'être d'excellents Français.

Commandant E.-L. BUCQUOY

## HISTORIQUE ET DIVISIONS

---

S'il est certain qu'il faille remonter au moyen-âge pour trouver l'origine de nos sapeurs-pompiers, s'il est exact que nous rencontrons des groupes spécialisés et organisés au XVIII<sup>e</sup> siècle à Mulhouse, à Strasbourg, à Sélestat, c'est en général aux environs de 1830 que furent créés sous leur forme moderne la plupart des corps de sapeurs-pompiers des villes d'Alsace.

C'est l'époque où fleurit la Garde Nationale, trait d'union entre l'armée et la population civile, et c'est au contact de cette Garde Nationale dont les compagnies de sapeurs-pompiers firent même plus ou moins partie que ces corps ont pris cette allure militaire qu'ils ont conservée depuis un peu partout et plus particulièrement dans la cocardière Alsace. 1930 peut donc marquer à juste titre la date moyenne du centenaire des sapeurs-pompiers d'Alsace. C'est cet espace d'un siècle que nous allons parcourir rapidement en le divisant en quatre périodes très nettes.

1<sup>o</sup> Période : 1830-1851, caractérisée par le port de l'habit dont nous trouvons un type très représentatif dans le corps des sapeurs-pompiers de Mulhouse (Planche 1).

2<sup>o</sup> Période : 1852-1870, marquée par la tunique à un rang de boutons et à jupe (d'abord à plis puis sans plis) dont le bataillon de Strasbourg nous donne un intéressant exemple (Planche 2).

3<sup>o</sup> Période : 1871-1918, marquée par le souci du maintien des uniformes français, et que nous avons représentée dans deux planches caractéristiques concernant : l'une Strasbourg en 1880 avec les uniformes presque complètement français et l'autre Haguenau en 1913-1914 avec le minimum de concessions possible à l'uniforme allemand.

4<sup>o</sup> Période : 1919-1930, marquée par la reprise immédiate de l'uniforme français au complet et dans sa forme nouvelle d'après-guerre, tunique ou vareuse avec épaulettes et que nous avons fixée planche 5 dans des uniformes successifs de Sélestat, Dambach et Mulhouse.

Les pages qui vont suivre sont le résultat d'une large collaboration. Si la matière en a été fournie en grande partie par des notes successives du Capitaine Walther, et si le Commandant Bucquoy en a rassemblé les éléments et arrêté la rédaction définitive, de nombreuses contributions y ont été apportées par M. le Général Kœchlin-Schwartz pour Mulhouse, M. Fritz Kieffer et le Commandant Veltz pour Strasbourg, par le Commandant Ley pour le Haut-Rhin, le Capitaine Mehl et le Lieutenant F. Derendinger pour Haguenau, les Capitaines Spies et Schwartz pour Sélestat, Fetter pour Saverne, Ruscher pour Colmar, Gerber pour Dambach etc.....  
Que tous, au nom du *Passepoil* en soient sincèrement remerciés.

## LES CASQUES

La coiffure traditionnelle et nécessaire du pompier est le casque ; on peut même dire que c'est l'élément caractéristique de son uniforme. Nous n'insisterons par ici sur le casque de feu dont on trouve cent modèles différents dont le plus curieux est peut être celui que nous reproduisons page 9, adopté dans la région de Guémar déjà vers 1780 et encore porté à Colmar au lendemain de la Grande Guerre vers 1920. Mais, avant de commencer notre étude des uniformes nous voudrions exposer à part l'histoire du casque de grande tenue en Alsace, car il permet de dater sûrement un uniforme de pompier. Le casque a passé par plusieurs phases nettement distinctes qui correspondent aux divisions que nous avons vues précédemment et que l'on pourra très bien suivre sur notre planche hors texte N° 6. Il est bien entendu que chaque commune n'a pas eu tous les types successifs que nous allons décrire ; ainsi Mulhouse a passé directement du type 1 de notre planche au type 6 ; Strasbourg n'a jamais porté le type 6 etc...

**1<sup>ère</sup> Période 1830-1852.** - C'est celle du légendaire casque à chenille à bombe élevée et très inclinée en arrière, à cimier élevé, à visière mobile et sans aigrette ni plumet. La plupart de ces casques portent sur le devant de la bombe le coq de Louis-Philippe sur un faisceau de drapeaux ; en Alsace beaucoup de compagnies l'ont remplacé par les armes de la ville. Ce casque a parfois une chenille énorme qui cache presque tout le cimier (type 1 Mulhouse). Petit à petit il s'orne d'une aigrette en crins, et quand en 1852 on la rendra réglementaire, on se fera que consacrer un usage établi. C'est ainsi que le type 2 provenant d'un village des Vosges est un très beau et très pur casque de la fin du règne de Louis-Philippe. L'ornementation est quelquefois plus riche encore ; le cimier se termine par la tête de méduse ou porte sur son devant la grenade comme le beau casque d'officier à aigrette tricolore de Colmar (type 3).

Au lieu de faire l'acquisition de casques neufs, bien des communes achetèrent des casques réformés de l'armée. On trouve surtout des casques de cuirassiers et de dragons transformés de toutes sortes de manières : suppression ou transformation des cimiers, remplacement des jugulaires, peinture des casques en noir etc... On rencontre même le casque en cuir bouilli essayé en 1836 par les 44<sup>e</sup> et 45<sup>e</sup> d'Infanterie. Les casques de cavalerie transformés sont l'origine de ces nombreux casques dont le devant de la bombe est recouvert d'un bandeau orné d'une grenade (type 4 de Barr 1850-1852).

**2<sup>ème</sup> Période 1852-1870.** - Elle se divise elle-même en trois tranches.

a) Au début du second Empire on voit se généraliser un casque que sauf indication contraire nous appellerons modèle 1852 (type 5). Ce casque est du même aspect général que le précédent, mais sa bombe est moins élevée et généralement moins inclinée en arrière ; il se porte avec une aigrette en crin ; c'est celui de tous les pompiers de Strasbourg représentés planche 2. Bien entendu de nombreux corps continuent à user le casque précédent.

b) Une décision de 1855 crée un nouveau casque qui reste à haut cimier, mais qui se caractérise par la suppression de la grande visière mobile et de la chenille, par une bombe très peu inclinée en arrière, par un plumet de plume et par un couvre-nuque descendant assez bas (type 6). Ce casque ne semble avoir été acheté qu'au fur et à mesure des besoins ; on ne le trouve guère en pratique qu'en 1860 ; à Mulhouse, il a succédé directement au type 1.

c) L'adoption de ce casque nouveau modèle a eu pour conséquence de modifier les casques précédents dans les corps qui les avaient conservés ; c'est ainsi que toutes les Compagnies qui, jusqu'à la fin de l'Empire conserveront le casque modèle 1852, le porteront sans chenille, et ayant remplacé l'aigrette par le plumet rouge traversant une olive bleue. C'est ainsi qu'il est porté à Strasbourg vers 1860.

**3<sup>ème</sup> Période 1871-1910.** - Les casques des modèles 1852 modifié et 1855 subsistèrent très longtemps en Alsace après la guerre de 1870. Celui de 1852 fut porté à Strasbourg jusqu'en 1880 (voir planche 3). Celui de 1855 est encore actuellement en usage dans plusieurs communes. Les allemands essayèrent d'introduire un casque de modèle allemand, de forme presque demi sphérique avec un cimier minuscule et orné sur le devant des deux initiales E. L. dans un écusson (type 8). Ce casque fut fort peu goûté. Si quelques sections de formation nouvelle l'adoptèrent, si quelques officiers furent contraints de l'acheter pour des réunions officielles, la plupart s'y refusèrent et conservèrent leurs vieux casques de cuivre français que dans certaines villes comme Haguenau, les pompiers portent encore après avoir remplacé l'ancien cimier français par un petit cimier rond très bas, de modèle allemand (voir planche 4).

D'autres compagnies cependant achetèrent des casques neufs vers 1886-1890, mais ce furent des casques français, ceux dits du modèle de Paris qui venait d'être adopté en 1886 aux Pompiers de Paris. Ces casques étaient en laiton pour les pompiers et nickelés pour les officiers. Les officiers et sous-officiers les portaient avec des plumets que les allemands interdirent en 1889, c'est alors que pour cacher les trous laissés par les porte-plumets interdits on orna les côtés de la bombe de feuilles de chêne (type 7 - Mulhouse).

Quelques compagnies firent l'acquisition, pour leurs officiers, de casques nickelés de modèles un peu différents mais tous de types français (voir planche 4 - Officier de Haguenau). A Saverne on en dota même tout le personnel. Nous verrons plus loin tous les mouvements de coiffure que nécessitèrent les prescriptions des allemands au cours de la grande guerre.

**4<sup>ème</sup> Période après 1919.** - Aussitôt après l'Armistice, le casque du modèle de Paris se généralisa. De nombreuses compagnies qui ne l'avaient pas encore, s'empressèrent de l'acheter (Strasbourg, Colmar) faisant, quand elles avaient pu le conserver, passer leur ancien casque au rang de casque de feu. (Selestat) Le casque fut porté avec son plumet rouge et généralement orné, sur le devant, des armes de la ville. A Mulhouse le porte-plumet n'eut à son tour qu'à reprendre sa place au lieu des feuilles de chêne (type 9).

## LES UNIFORMES DES SAPEURS-POMPIERS

### PREMIÈRE PÉRIODE DE 1830 A 1851

Les Corps de Sapeurs-Pompiers comprennent généralement à cette époque des équipes de Sapeurs-Pompiers proprement dites (pour la manœuvre des pompes) de Sapeurs ouvriers (pour l'emploi des outils), de porteurs d'eau, de Sapeurs sauveurs ou sauveteurs (pour le transport des personnes et des effets en danger de feu et de Sapeurs sûreté (pour la garde des propriétés). A Mulhouse l'organisation se complétait par deux pelotons de Sapeurs à cheval destinés à se porter au secours des communes voisines.

Le règlement de 1827 donne, en plus de la description des uniformes l'ordre de bataille comme suit : A droite les tambours ; Le Capitaine du génie ; l'Officier de santé, les Adjudants du génie et tout ce qui compose le petit-état major. Viendront ensuite les Sapeurs-ouvriers, les Sapeurs-sauveurs, les Sapeurs de sûreté, les six pelotons de Sapeurs-pompiers, les Sapeurs-Pompiers à cheval, le train de réserve.

Déjà en 1828 lors du voyage de Charles X en Alsace, les Pompiers à cheval avaient été remarqués par le Roi. Voici ce que dit P. J. Fargès-Méricourt dans son ouvrage "Relation du voyage de S. M. Charles X en Alsace" : Le magnifique corps de Pompiers à cheval de Mulhouse, commandé par Monsieur Edouard Kœchlin s'était rangé en bataille et se joignit au cortège du Roi. Sa Majesté fut frappée de la beauté de cette garde d'honneur dont l'uniforme est aussi riche qu'élégant. Depuis son retour à Paris, le Roi a fait présent au Corps des Sapeurs-Pompiers de Mulhouse, d'un magnifique drapeau brodé d'or. Sur une face on lit cette inscription : " Le Roi aux Sapeurs-Pompiers de Mulhouse, le 11 Septembre 1828 ". Sur l'autre face sont les armes de la France et au-dessous, dans le ruban bleu qui est attaché aux branches de laurier et de chêne qui entourent l'écusson, on lit : " C'est un beau jour, je m'en souviendrai ". Ce drapeau a été remis solennellement aux Pompiers par les autorités de la ville le jour de la Saint-Charles.

De nombreuses communes n'avaient, à cette époque, pu donner à leurs pompiers qu'une tenue de feu : sarrau de toile bleue et casque de fer. En 1836, c'est même encore tout ce qui constitue l'uniforme du corps de Strasbourg et il faut attendre 1844 pour y trouver la tenue de parade avec la tunique à revers de velours.

Mulhouse, au contraire, possède cette tenue de parade dès le règlement de 1827 qui prescrit :

**Grande Tenue.** - *Un habit-veste de drap bleu, collet agraffé, passepoils rouges, boutons jaunes aux armes de la ville ; épaulettes et dragonnes rouges, pantalon bleu avec liserés rouges ; casque en cuivre aux armes de la ville, avec crinière ; sabre-briquet, avec un baudrier noir verni ; craatte noire avec liseré blanc, sans col de chemise ; bottes, gants jaunes.*

**Petite Tenue.** - *Sarrau de toile de chanvre bleu ; épaulettes ; bonnet de police en drap bleu, passepoils rouges ; cravate noire, briquet ; pantalons et chaussures à volonté.*

**Tenue d'Incendie.** - *La petite tenue avec le casque sans crinière. Les sapeurs-ouvriers seront munis d'une hache.*

*Les sapeurs-sauveurs seront porteurs d'un petit porte-manteau attaché sur le dos par une courroie en sautoir, et contenant un sac pour le sauvetage des effets en danger de feu.*

*Les pompiers à cheval seront distingués des pompiers à pied par l'aiguillette, le sabre de cavalerie légère, le pantalon à bandes rouges, garni de peau. Ils auront à la capote des boutons jaunes, ronds. Le harnachement sera celui de la cavalerie légère, avec schabraque bleue, bandes rouges et portant à chaque coin une grenade.*

Ajoutons que ces pompiers portaient la lance à flamme rouge et blanche pour le service d'honneur.

Le règlement de 1838 est muet sur les pompiers à cheval ; mais il précise la grande tenue dans les termes suivants :

*Habit de drap bleu, revers, retroussis, parements et collet bleus, passepoils rouges, boutons jaunes aux armes de la ville, épaulettes rouges (dessus en cuivre), pantalon bleu avec liserés rouges ; casque en cuivre aux armes de la ville, avec chenille en crin ; cravate noire sans col de chemise, gants jaunes et bottes ; armement complet avec baudriers en cuir noir verni.*

Le règlement de 1844 n'amène comme modification que le pantalon bleu à bandes rouges.

A Strasbourg, aux termes du règlement de 1844, la tenue de parade comportait pour les sauveteurs, un casque en cuivre jaune ; pour les pompiers, un casque de fer, tous deux avec chenille ; l'habit avec plastron de velours ; épaulettes rouges ; pantalon comme l'artillerie ; baudrier avec briquet et plus tard fusil à silex, baïonnette et giberne.

Tenue d'incendie : casque en cuir bouilli, blouse, ceinturon et pantalon de treillis.

Voulant représenter sur notre planche 1 le corps des sapeurs-pompiers de Mulhouse sous Louis-Philippe, nous avons recherché à côté des règlements les sources iconographiques. Nous avons trouvé tout d'abord une série d'aquarelles, œuvres du Commandant Jean Kœchlin-Dollfus qui commanda le bataillon de Mulhouse de 1859 à 1870 et qui sont aujourd'hui entre les mains de son petit-fils, M. le Général Kœchlin-Schwartz, qui a bien voulu nous communiquer les renseignements qui suivent : ces aquarelles concernent la période 1826-1830. Elles confirment les indications données plus haut sur la tenue. Notons cependant pour les pompiers à cheval que ceux-ci ont tantôt la double bande et tantôt la simple bande au pantalon. Leur officier a les aiguillettes en or à droite, le pantalon à double bande d'or, le tapis de selle galonné or. Leur coiffure est tantôt le casque, tantôt une sorte de sczapska rond, rouge à bandeau bleu retombant sur le côté droit (c'est une coiffure qu'on rencontre quelquefois pour la petite tenue dans la cavalerie de la Restauration). C'est d'une de ces aquarelles que nous avons tiré le trompette à cheval, à pantalon rouge, de notre planche.

Il existe ensuite une série de huit planches en noir, du genre des feuilles de soldats qui ont servi de base à toutes les collections alsaciennes. D'après le Général Kœchlin-Schwartz ces planches auraient été également établies par son grand-père qui était un élève d'Engelmann, graveur sur bois très connu. Ces séries auraient donc été dessinées plusieurs années après l'époque qu'elles représentent. Il en existe deux exemplaires connus, coloriés : l'un en planches, entre les mains du Général ; l'autre, collé sur plots, entre les mains du Commandant Favre, l'actuel Commandant du Bataillon de Mulhouse. Là où commence la difficulté, c'est lorsqu'on veut dater ces types. Si l'on tient compte de la présence des pompiers à cheval, il faut les dater des toutes premières années du règne de Louis-Philippe ; mais si l'on tient compte de la double bande donnée aux pompiers à pied, il faudrait les dater de la fin du règne. Aussi n'ai-je pas voulu préciser davantage la date de ma planche N° 1, dont tous les types ont été inspirés par les personnages de cette suite. Comme on le voit, les tambours se distinguent par la chenille rouge, les musiciens par la chenille blanche avec la contre-épaulette toute en métal, et le galon doré de musicien au collet. Les sous-officiers ont la tournante et les franges des épaulettes mélangées rouge et or.

C'est en tenant compte de la concordance de tous ces documents avec le texte du règlement que nous nous sommes décidés à figurer sur notre planche les collets, revers, parements et pattes de parements bleus. C'est là quelque chose d'anormal, car tous les types de pompiers que nous connaissons en dehors de ceux de Mulhouse ont ces parties de l'habit en velours noir. Elles sont décrites en velours noir dans le règlement de Strasbourg de 1844. Elles sont en velours noir sur l'habit du tambour de la collection Kieffer, et elles sont ainsi sur tous les habits que nous avons eus entre les mains et sur toutes les gravures qui représentent les pompiers du reste de la France. Nous avons longtemps hésité, et ce n'est qu'en raison de la concordance de tous les documents concernant Mulhouse que nous nous sommes décidés à les donner en bleu. Mais nous ajoutons immédiatement que, par cette particularité, comme par leur équipement en cuir noir, les pompiers de Mulhouse ne correspondent pas au type général du pompier de Louis-Philippe, et que celui-ci est donné par la vignette ci-contre, que j'avais établie pour la couverture

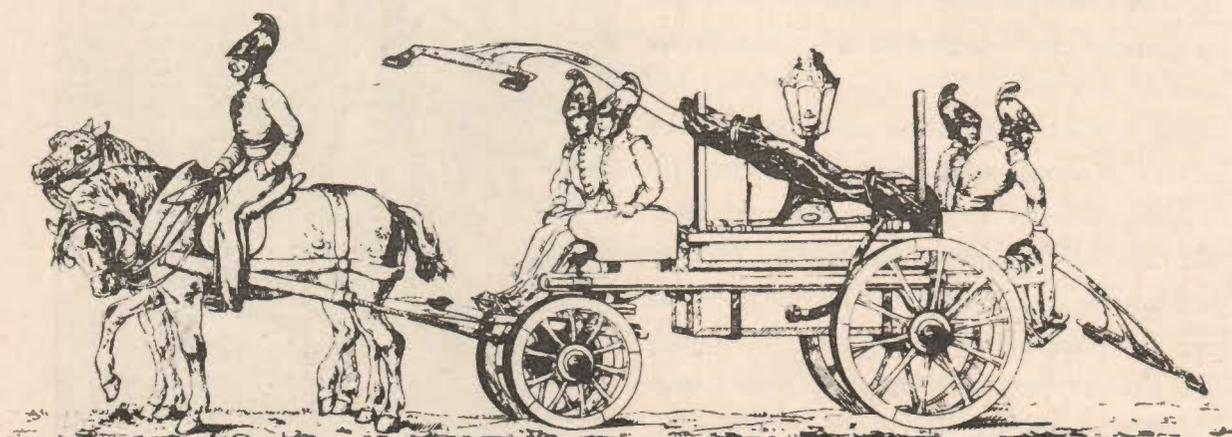


de la brochure du congrès des sapeurs-pompiers d'Alsace-Lorraine qui s'est tenu à Sélestat, en juillet 1925.

Nous donnons ci-dessous quelques types, reproductions des planches en noir dont nous venons de parler : le tambour en petite tenue, le sapeur-sauveur à l'attelage, etc... Comme on le voit, le casque de petite tenue est celui de la grande dont on a enlevé la chenille. Les sapeurs-sauveurs de même que les sapeurs-ouvriers et les porteurs d'eau avaient des casques différents de ceux des sapeurs-pompiers ; c'étaient généralement des casques sans cimier, en tôle ou en fer de couleur noire. La collection dont nous parlons donne deux types curieux, un porteur d'eau (avec une hotte en bois sur le dos) et un sapeur-sauveur avec une grande hotte-panier en vannerie. Ces deux types ne portent ni l'habit, ni la veste, mais un vêtement qui ressemble à une tunique et qui pourrait être simplement le sarrau de la tenue de feu.



On trouve d'ailleurs, à cette époque, des coiffures très curieuses, comme celles de la fanfare des pompiers de Guebwiller en 1846 qui avaient l'air de casques romains ornés en grande tenue d'un plumet retombant vert. Ces musiciens portaient aussi une tenue toute spéciale avec un ceinturon dont la plaque avait une forme et des dimensions extraordinaires. C'est aussi l'époque où les corps sont précédés de sapeurs portant la hache, le sabre à large lame (avec dos en dents de scie pour le sergent), le tablier blanc et le bonnet à poil, et où on voit les tambours-majors, coiffés du colback avec l'immense plumet tricolore que nous donnons ci-contre. C'est celui porté à Masevaux vers 1848.





Casque de Feu  
Guémar (1780-1920)



Colback de Tambour-Major  
Masevaux 1848

## DEUXIÈME PÉRIODE, 1852 - 1870

Nous trouvons, dès le début du Second Empire, une réglementation sur l'uniforme des sapeurs-pompiers qui s'applique à toute la France. C'est le décret du 14 Juin 1852.

« Tenue de parade : Casque en cuivre jaune, avec chenille noire et aigrette ; tunique bleue à plis, à passepoils écarlates et à 9 gros boutons d'uniforme ; collet de velours noir, échancré, orné d'un passepoil et d'une grenade écarlate ; parements bleus en pointe avec passepoil et 2 petits boutons, poches en long et en pointe passepoilées et ornées de 2 gros boutons ; pattes d'épaulettes en drap bleu, doublées et passepoilées de drap écarlate.

Epaulettes à écailles de cuivre et à tournantes et franges de laine écarlate ; pantalon de drap bleu, tombant droit, orné d'une double bande rouge de 40 millimètres. Ceinturon de cuir noir,

avec plaque de cuivre, ornée de l'aigle impérial ; sabre d'infanterie et baïonnette ; giberne ornée d'une grenade surmontant 2 haches croisées et une maison en flammes, en cuivre estampé ; fusil de voltigeur avec bretelle noire ; aiguillette fixée au deuxième bouton de la tunique ; col militaire noir et gants blancs en coton.

Tambours : Tresse tricolore de 25 millimètres sur le collet et les parements, sabre et ceinturon, chenille du casque en crin écarlate.

Les caporaux portent les insignes de leur grade en laine rouge ; les sergents en galons d'or.

L'adjudant porte l'épaulette et la contre-épaulette d'argent, avec liseré de soie ponceau ; ceinturon et sabre d'officier.

Les lieutenants et capitaines portent les épaulettes de leur grade ; les pattes d'épaulettes, la grenade du collet en or ; le hausse-col doré avec aigle d'argent, le casque surmonté d'une chenille en crin ou en ourson et un plumet rouge avec olive dorée ; sabre à poignée dorée ; ceinturon de grande et petite tenue, comme les officiers de la ligne, avec plaque dorée, ornée d'un aigle d'argent.

Tenue de travail ou de manœuvre : Veste bleue à boutons d'uniforme ; ceinturon de manœuvre, pantalon de treillis ; casque en fer sans cimier et képi fournis par la ville, ainsi que la tunique de grande tenue, le ceinturon, la giberne et le fourreau de baïonnette. L'arsenal à son tour fournit les fusils et les sabres».

Nous voyons cette tenue décrite et rappelée, par exemple, dans l'arrêté du Maire de Strasbourg de 1856 qui réorganise le corps municipal des sapeurs-pompiers de la ville (porté à 214 hommes et placé maintenant en dehors de la Garde Nationale) et dans le règlement sur le corps des sapeurs-pompiers de Mulhouse de 1860. Comme nous l'avons dit plus haut, on a créé entre temps le casque du modèle 1855 sans chenille (adopté à Mulhouse), à l'exemple duquel les autres corps qui ont conservé leurs casques antérieurs ont dû, petit-à-petit en faire disparaître la chenille et l'aigrette de crin pour les remplacer par le plumet de plumes. Nous ne saurions préciser à quelle date exacte se fit cette transformation, mais si nous en croyons la planche de Régamey qui représente la revue des sapeurs-pompiers de Strasbourg en 1858, ceux-ci ont conservé la chenille, se contentant de substituer le plumet à l'aigrette. C'est de ce tableau que M. Martin a extrait les types de notre planche n° 2 où l'on remarquera entre autres le lieutenant Kieffer, père de notre sympathique membre fondateur. Le 6 août 1865, M. Humann, maire de Strasbourg entouré de ses adjoints remettait au corps un drapeau qui lui était offert par les dames de la ville. C'est la 2<sup>e</sup> compagnie (Lieutenant Kieffer) qui reçut le drapeau. A cette date les pompiers avaient abandonné la chenille comme en témoigne l'aquarelle de M. Huen, qui a reconstitué la scène (pour le calendrier de l'Imprimerie Alsacienne de 1925). La tunique a également changé de forme ; la jupe a cessé d'être à plis et s'est raccourcie pour former les tuniques que nous voyons sur la planche 3. Ce sont là les seules modifications que l'on trouve jusqu'en 1870. M. Paul Martin nous donne dans le croquis ci-contre la silhouette d'un caporal en tenue de feu. Le casque a la bombe en acier, la veste est bleue, le pantalon de toile blanche est bordé d'une double bande bleu de ciel.

La guerre allait jeter une perturbation profonde dans tous les corps de sapeurs-pompiers d'Alsace. L'un d'eux allait s'y couvrir de gloire, c'est celui de Strasbourg qui, porté en 1869 à l'effectif d'un bataillon fut au cours du siège constamment sur pied. Le premier jour du siège le corps fut rassemblé dans la cour de l'Hôtel-de-Ville; le sergent porte-fanion Legler accourut au rassemblement dans la tenue que M. Paul Martin a reproduit sur la vignette ci-contre et qui se trouve actuellement sur un des mannequins du Musée du Souvenir (devenu aujourd'hui annexe du Musée de l'Armée); quelques jours après, un obus tombait dans la cour de l'Hôtel-de-Ville et tuait le sergent Legler sous les yeux de M. Kieffer qui nous a rapporté le fait. " Le feu rapide et continu des assiégeants sur le foyer des incendies, rapporte Adolphe Seyboth dans son essai historique, rendait souvent vaines toutes les tentatives de secours en allumant de nouvelles parties de bâtiments en même temps qu'il enlevait des travailleurs ". Huit pompiers payèrent de leur vie leur zèle et leur dévouement; 49 furent blessés. Quatre croix de la Légion d'Honneur et dix-sept médailles militaires récompensèrent l'héroïsme du Bataillon.



## TROISIÈME PÉRIODE, 1871-1886

Cette période peut elle-même se répartir en trois tranches successives :

- a) 1871-1886, époque de tolérance.
- b) 1887-1914, époque de résistance.
- c) 1914-1918, époque d'oppression.

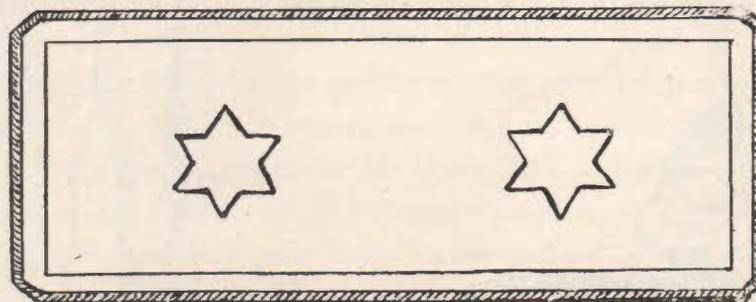
## a) 1871-1886

Au lendemain de la guerre Franco-Allemande les corps de sapeurs-pompiers d'Alsace décimés à la fois par la guerre et par le départ de ceux qui quittèrent le pays pour habiter en France, essayèrent de se reconstituer. Partout ils conservèrent les uniformes français et en revêtirent leurs membres nouveaux. Pourtant dès 1872, les vainqueurs voulurent imposer un uniforme allemand, mais après d'âpres discussions si l'on décida de supprimer (en théorie), ce qui constituait des insignes français, les sapeurs-pompiers parvinrent à éviter ce qui eut rappelé des insignes allemands ; les nouvelles pattes d'épaule furent celles de l'armée suisse (perpendiculaires à la ligne des épaules avec une étoile rouge pour la troupe et des étoiles métalliques pour les officiers). Le képi, celui de l'armée américaine. Voici d'ailleurs la description de ce nouvel uniforme prescrit au cours de l'été 1872.

*Tunique en drap bleu avec jupe droite pour les officiers et sous-officiers ; veste pour les hommes. Les épauettes et galons sont remplacés par des pattes d'épauettes du modèle de l'armée suisse ; des étoiles d'or ou de drap écarlate, brodées sur ces pattes, servent d'insignes des grades.*

*Pantalon en drap gris-bleu à passepoil rouge.*

*Casquette américaine en drap gris-bleu, deux haches croisées en cuivre estampé, ornent le turban au-dessus de la visière. Plumets supprimés sur les casques.*



Patte d'Épaule d'Officier, d'après la "Regel" de 1888

Etoiles brodées en argent sur fond de velours bleu entouré d'un galon argent et d'un passepoil cramoyé

*Le sabre est remplacé pour les sous-officiers et les pompiers par une hachette ; les officiers (au désespoir de plusieurs journaux d'outre-Rhin) conservent le sabre pour les manœuvres et portent désormais un sabre-poignard aux incendies.*

Voyons maintenant ce qu'il en fut dans la pratique. Un décret impérial du 23 octobre 1872 donnait un certain délai pour la modification des tenues. Inutile de dire que les sapeurs-pompiers en profitèrent largement et les nombreuses circulaires adressées par les préfets aux maires des différentes communes sont la meilleure preuve du peu d'empressement mis à accepter ces transformations. Seules les très grandes villes furent dans l'obligation de se conformer assez rapidement à l'ordonnance. A Strasbourg, les nouveaux uniformes furent confectionnés en 1872-1873.

Le 5 juillet 1872 le Bataillon des sapeurs-pompiers de Mulhouse faisait, musique en tête, sa dernière sortie, qu'un journal local rapporte le lendemain dans les termes suivants : « Derrière les sapeurs aux grands bonnets à poil et aux tabliers de cuir, le tambour-major au colback encore surmonté du panache tricolore, les tambours et les clairons, à cheval et sabre au poing, le chef de bataillon Alfred Kœchlin-Schwartz commandait la sortie. Grand était l'enthousiasme de la population, qui se rappelait l'ancien temps en voyant défiler les uniformes français et surtout en entendant tambours et clairons jouer les marches françaises. Une foule immense se mêlait aux pompiers et couvrait les batteries des tambours et les sonneries des clairons des cris répétés de « Vive la France ». Des balcons et des fenêtres principalement au retour, tombaient à foison les bouquets tricolores ; bluets, marguerites et coquelicots avaient été amplement moissonnés dans les environs de Mulhouse ».

Ce fut la dernière manifestation tolérée ; l'année suivante, l'Administration allemande ordonna la dissolution du corps et sa réorganisation avec un uniforme de nouveau modèle ratifié en 1874. Dès 1872, il avait été question de supprimer les épaulettes, les plumets, les bandes rouges des pantalons, une protestation véhémement fut placardée en ville. La tenue de 1874 fut une simple vareuse à boutons noirs, pantalon gris-bleu, uni, ceinture de gymnastique. Cet uniforme n'ayant attiré personne on réussit à le relever un peu et le corps reconstitué portait en 1879 l'uniforme suivant.

*Casque en cuivre aux armes de la ville.*

*Vareuse en drap bleu avec col rabattu, boutons jaunes aux armes de la ville.*

*Pantalon gris-bleuté avec passepoil rouge.*

*Ceinturon de cuir à boucle avec cordage, hache et tricoise pour les officiers et sous-officiers.*

*Ceinture d'incendie pour les pompiers.*

*Casquette droite, dite américaine, en drap bleu, portant sur le devant les armes de la ville et deux haches en croix, en or pour les officiers, or et rouge pour les sous-chefs et pompiers.*

Les grades seront désignés par les signes distinctifs suivants :

*Commandant : Une aigrette blanche, quatre tresses or sur les manches et la casquette ; Commandant en second : Une aigrette blanche, trois tresses or sur les manches et la casquette ; Chef de section : aigrette rouge, deux tresses or sur les manches et la casquette ; Adjudant :*

*Aigrette mi-partie blanche et rouge, le rouge en haut, une tresse or sur les manches et la casquette ;  
Fourrier : Deux galons or sur les manches ; Chefs de pompe : Deux galons rouges sur les manches.*

A Haguenau la majorité des membres de la Compagnie reformée après 1870 ainsi que les trois officiers étaient nouveaux. Sur ces trois officiers, deux n'avaient jamais fait partie de la Compagnie. Cela ne les empêche pas de se faire des uniformes entièrement français. Voici Joseph Klélé dans sa tenue de sous-lieutenant qu'il portera jusqu'en 1885 (avec bientôt deux galons). Ne dirait-on pas un officier français de la même époque ? Quant aux hommes ils conservent rigoureusement la tenue d'avant 1870. Seul le cimier du casque fut abaissé. Plus loin, voici photographié en 1884 le Caporal-clairon Daum, vieux combattant du Mexique. Peut-on voir silhouette plus française ?

L'uniforme français est porté à Colmar jusqu'en 1885 ; à Saverne jusqu'en 1886 ; à Thann jusqu'en 1888, etc. A Thann on portait encore à cette date le casque de 1855 avec l'aigle impérial et le plumet rouge.

La lutte avec les autorités allemandes allait



Lieutenant J. KLÉLÉ  
Haguenau 1882



Caporal-Clairon DAUM  
Haguenau 1884

recommencer en 1880 à propos d'un incident survenu à Strasbourg. Le 14 novembre les pompiers revenant de la manœuvre rencontrèrent sur le quai de la Finckmatt un détachement d'infanterie Prussienne. L'espace étant trop étroit pour permettre aux deux troupes de passer de front, une collision faillit s'en suivre. L'autorité militaire fit interdire aux pompiers, par un arrêté de police, de traverser Strasbourg en corps et musique en tête. La-dessus, les officiers donnèrent tous leur démission et au début de 1881 le corps fut réorganisé. Comme on le voit les uniformes à coupe française de notre planche 3, cessèrent d'être portés à la fin de 1880. Les uniformes furent modifiés, le sabre supprimé pour

les officiers, le pantalon devint de coupe allemande et les casques, aussi bien le casque en cuivre de grande tenue que le casque d'incendie, furent supprimés à Strasbourg et remplacés par un casque unique en acier nickelé de modèle allemand avec jugulaire à écailles mobiles.

Le 25 mai 1884, les pompiers de Munster allèrent faire une excursion à Stosswiehr à laquelle assistèrent des officiers de différentes villes d'Alsace. Le lendemain le commissaire de police de Munster signalait à son sous-préfet dans un rapport que j'ai sous les yeux les dangers de ces réunions et de ces réceptions par des Français enragés (verbissene Franzosen); il y craint une conspiration politique et se plaint que les pompiers se soient beaucoup plus occupés d'exercices militaires que de manœuvre de pompes. Il propose le désarmement des pompiers et l'obligation de dénominations et de commandements allemands.

#### b) 1887-1914

Ce sont des rapports de ce genre qui, de 1884 à 1886, attirèrent l'attention de l'autorité allemande sur l'esprit "français" des sapeurs-pompiers. Dès 1886, les Kreisdirector reçurent l'ordre d'insister pour faire transformer l'uniforme là où ce n'était pas encore fait, mais c'est de 1887 que datent de nouvelles instructions : interdiction de sonneries françaises, obligation de faire la manœuvre avec les commandements allemands, désignation des grades en allemand, modification de tous les casques existants, remplacement des cimiers par un petit cimier très bas, suppression des lettres S. P. sur les casques de feu. On peut lire aux archives municipales de Colmar, par exemple, toute les lettres du Kreisdirector se rapportant à ces questions et qui se placent de mai à novembre 1887. C'est le 17 janvier 1887 que les pompiers de Mulhouse défilèrent pour la dernière fois avec les commandements français. En 1888 fut imprimé à Strasbourg une : " Regel für die Bekleidung und Ausrüstung der Feuerwehren in Elsass-Lothringen " résumant toutes ces prescriptions. Ainsi donc le Capitaine allait s'appeler Branddirektor, le lieutenant Brandmeister, le sergent Spritzenmeister, etc., mais ces dénominations ne furent employées par personne hors des exercices et l'on continua de dire dans toute l'Alsace : " Er esch Kapitan oder Sergeant bi de Pompiers ".

On peut dire que c'est entre 1887 et 1889 que le nouvel uniforme prescrit par les Allemands fut adopté à peu près partout. C'est en 1889 que le sous-préfet de Mulhouse exigea la suppression complète des aigrettes portées encore comme il est dit plus haut par les officiers et l'application immédiate des distinctions de grades suivant la " Regel ". Remarquons que les pattes d'épaules à la Suisse à étoile rouge sur drap bleu pour les pompiers et qui avaient été d'abord brodées en or à Strasbourg en 1872 pour les officiers le furent par la suite en argent pour tous les corps. Elles furent portées d'abord sur la tunique du type français à deux rangs de boutons (de nombreux portraits en font foi) : mais petit à petit la tunique allemande s'introduisit. Le

désir des allemands était d'imposer aux pompiers la tunique de l'armée allemande (Waffenrock) à un rang de boutons blancs et avec les parements ronds à 2 boutons (musicien de la planche 4). C'est le vêtement décrit dans la "Regel" de 1888. Pour les officiers, le col et les parements sont en velours et la tunique est portée par-dessus le ceinturon (planche 4). Les ornements du col sont très variables : pour les officiers ce sont généralement les armes de la ville (voir ci-dessous le collet des officiers de Haguenau). En fait, cette tunique ne put s'implanter pour tout le personnel que dans les très grandes villes : Strasbourg dut la prendre dès 1882, Mulhouse en 1888, Colmar vers 1890, plus tard Saverne. Dans la plupart des petites villes, elle ne fut adoptée que pour les sous-officiers (Sélestat), dans d'autres pour les sous-officiers et musiciens (Haguenau). L'insigne de grade des sergents était un V en galon d'argent porté la pointe en bas sur l'avant-bras gauche. Quant aux officiers, ils durent presque tous l'adopter. Je me souviens que, en 1899, à la grande fête des sapeurs-pompiers de Haguenau, presque tous les officiers la portaient. Sur les petites tenues beaucoup d'officiers conservèrent jusqu'au bout la grenade française au collet, exemple : Haguenau, Sélestat (voir plus loin portrait du Capitaine Spies). Ajoutons que, même pour les officiers, certaines compagnies ne portèrent jamais cette tunique. A Thann on portait encore les galons d'officiers français sur la tunique à 2 rangs de boutons, en 1910. A vieux Thann, on les portait encore en grande tenue en mai 1914 ; mais la tunique à deux rangs avait adopté partout le col rabattu.

Quant à la troupe, elle porta soit la tunique à 2 rangs de boutons et à col rabattu (Sélestat, Thann) soit un vêtement plus court qui n'est autre que la veste que les troupiers français ont porté jusqu'en 1914. Cette veste se portait recouverte d'une ceinture de sangle rouge et bleu (ou noir). Dans beaucoup de compagnies le col était en velours noir ou simplement garni d'un écusson à 3 pointes en velours noir et orné de la grenade rouge (en argent pour les sous-officiers, Haguenau).



Collet de Tunique (en velours) d'Officier · Haguenau 1913  
(Hauteur du collet : 703 mm.)

Les allemands voulurent aussi imposer leur pantalon (noir à passepoil cramois) mais ils n'y parvinrent que tard et partiellement ; à Mulhouse le changement n'eut lieu qu'en 1907 ; ailleurs on faisait comme le Capitaine Ley, commandant les sapeurs-pompiers de Ribeauvillé qui écrit : " Tous les ans à la même époque m'arrivait de la Préfecture une note demandant si les pantalons bleus étaient remplacés par des noirs ; ma réponse était régulièrement la même : c'est-à-dire qu'il y avait encore un stock à épuiser et qu'on les remplacerait après ; et tous les ans j'achetais du drap bleu et un stock pour quelques pantalons comme pièces à conviction " .

Les casques, tous de modèles français, demeurèrent presque partout. Strasbourg avait reçu un casque d'un modèle hybride assez particulier. Quant à la demi-sphère, pure création allemande, que les alsaciens avaient baptisée « pot de chambre » et que les allemands voulaient généraliser (type 8 de notre planche 6) elle ne put s'implanter que dans des corps de nouvelle formation ou s'imposer à des officiers qui ne purent faire autrement pour certaines cérémonies officielles : « Mulhouse ne le porta jamais, raconte le Capitaine Walther, mais le Commandant Pierre Schlumberger, ayant voyagé un jour avec le Kreissdirektor à l'occasion d'un congrès de pompiers, ce dernier fit une allusion à son casque et lui fit comprendre qu'il serait utile d'acheter au moins pour les officiers, susceptibles de se rendre à des réunions et congrès, des casques du modèle réglementaire. Ce qui fut fait ». Ces casques étaient nickelés avec cimiers, jugulaires, plaques et feuilles de chêne dorés. Le cimier était orné de chaque côté de feuilles de chêne. Mais ces casques n'étaient portés qu'exceptionnellement et petit-à-petit on les laissa tomber ». Dans la plupart des corps on se borna à remplacer les cimiers d'avant 1870 par des cimiers beaucoup plus petits, même quelquefois par le petit cimier arrondi du modèle allemand (ce fut le cas de Haguenau, Colmar, Saverne, Thann, etc., qui conservèrent le casque modèle 1855 en modifiant le cimier). Quand vers 1886,

Mulhouse acheta de nouveaux casques, ce furent des casques du modèle de Paris. En 1890, Ribeauvillé fit de même et pour s'éviter des ennuis, le capitaine Ley les fit venir de Paris par l'intermédiaire d'une chapellerie.

Le képi américain se distinguait du képi français par son fond plat et son absence de passepoils verticaux ; jamais les sapeurs-pompiers n'y tolérèrent une cocarde allemande ; au contraire, ils y mirent un écusson aux armes de la ville ou des haches croisées et un passepoil horizontal rouge pour les pompiers, en argent pour les officiers. Des officiers portèrent même des galons de grade circulaire (portrait du Capitaine Spies, Sélestat vers 1910). Ceux de l'arrondissement de Thann les reprirent en 1913 et furent bientôt imités par ceux de Mulhouse et d'autres communes. Malgré certaines exagérations (des officiers s'étaient fait faire des képis à Bel-



Capitaine Spies, Sélestat 1910

fort) les choses qui avaient paru s'envenimer s'arrangèrent et on continua à porter jusqu'à la guerre le képi avec les galons. Beaucoup de pompiers et de musiciens portaient des képis de fantaisie purement français et l'on pouvait voir, en 1914, à Mulhouse comme à Haguenau des officiers arborant des képis que n'auraient pas désavoués nos officiers de chasseurs à pied.

Quant au sabre, le type allemand argenté à une seule branche (Lieutenant Derendinger planche 4) devait remplacer le type français du modèle 1845 ; mais tous les officiers qui possédaient ce sabre le conservèrent jusqu'à la fin de leur carrière, et cela jusqu'en 1914.

En ce qui concerne la musique, jamais les allemands ne purent imposer leurs fifres, même dans les corps de nouvelle formation. Tout ce qu'ils purent faire, c'est de remplacer à un moment donné et partiellement les clairons de forme française par les clairons courts allemands ; et comme les pompiers ne pouvaient pas les suspendre par un cordon tricolore, ils les portèrent avec un cordon rouge et blanc aux couleurs d'Alsace. Pour les sonneries les allemands n'avaient rien trouvé de mieux que de faire composer à Berlin par un sieur Schaeffer un recueil de sonneries devant remplacer les sonneries françaises : *Einheitliche Signale speciell für die Feuerwehr-corps in Elsass-Lothringen componiert von F. A. Schaeffer, Berlin 1887*. Mais ces prescriptions restèrent à peu près partout lettre morte et jusqu'en 1914 c'est toujours à la sonnerie de " La Générale " que les sapeurs-pompiers se rassemblaient en cas d'incendie. On continuait à jouer des pas redoublés avec tambours et clairons, « Un jour, raconte le commandant Ley, que je présentais ma compagnie au sous-préfet et que les clairons sonnaient aux champs, le sous-préfet me dit qu'il trouvait ces sonneries parfaites et me demanda si c'était bien les sonneries nouvelles. Je lui répondis : « Ce sont bien les sonneries que nous sonnons maintenant et à l'avenir ». Il en était très fier et moi aussi ».

Pour se solidariser dans leur résistance, les officiers de certaines grandes villes telles que Strasbourg, Mulhouse, Colmar, Ribeauvillé, Haguenau, Metz, Saverne, Bischwiller, Münster, etc., cherchèrent à partir de 1881 à créer une fédération des sapeurs-pompiers des trois départements annexés. Ce n'est qu'en juin 1886 que les statuts purent être présentés au Ministère d'Alsace-Lorraine qui, trouvant l'esprit des sapeurs-pompiers trop favorable à la France, refusa net d'autoriser cette association par lettre du 8 janvier 1887. Celle-ci finit cependant par obtenir le 22 octobre l'approbation nécessaire. Trente-et-un corps comprenant 2856 hommes y adhèrent immédiatement. L'union des corps des trois départements compte aujourd'hui 800 corps avec près de 25.000 hommes sous la présidence du Commandant Ley, ancien capitaine de la compagnie de Ribeauvillé qui avait été la cheville ouvrière de cette création et qui est aujourd'hui inspecteur des sapeurs-pompiers pour le Haut-Rhin. Il est intéressant de noter que dans l'Alsace et particulièrement dans le Haut-Rhin il n'entra aucun allemand comme officier dans le corps des sapeurs-pompiers, et pour ainsi dire aucun comme pompier. Partout, dans chaque kreis, la résistance aux efforts allemands avait son homme et je salue ici entre autres, dans le kreis

d'Erstein, le souvenir du Capitaine Haas qui eut la joie de voir après l'armistice la réalisation de ses vœux les plus chers.

Enfin, si l'on veut se rendre compte de l'esprit qui régnait chez les sapeurs-pompiers d'Alsace et comment ils ont jusqu'en 1914 tenu bon contre les innovations allemandes, il faut rappeler quelques anecdotes locales.

Pour Strasbourg, je laisse la parole à M. Fritz Kieffer : « Le bataillon, écrit-il, avait été « dès le début, privé de ses armes, mais il avait conservé ses tambours, ses clairons, son allure « française et, plus que jamais, il était aimé de la population qui voyait en lui l'image vivante de « la patrie perdue. Après l'incident de 1880, le gouvernement militaire allemand fit interdire les « sorties en musique et les tambours ; cela dura quelques années ; mais l'Alsacien est tenace : « Un beau jour la musique réapparut, puis quelques clairons, et les défilés recommencèrent au « milieu d'une foule plus enthousiaste que jamais.

« Un jour, dans les années 1906 ou 1907, j'avais organisé un concert à l'Orangerie avec « le concours de la musique des pompiers. Pour terminer la soirée, je mis sur le programme " A « 10 heures, Retraite de Crimée, à travers l'Orangerie ". Après des démarches sans nombre, « j'avais obtenu l'autorisation de faire précéder la musique par 6 tambours et 6 clairons, qui por- « taient les instruments datant de 1870. Lorsque la musique déboucha de l'Orangerie pour « traverser l'allée de la Robertsau, il y avait 50.000 personnes sur le parcours. On s'écrasait. « Et lorsque retentit la retraite de Crimée, scandée par la batterie et les clairons, les larmes cou- « lèrent de tous les yeux. On acclamait sans trêve, sans répit. Le lendemain, le directeur de la « police me fit venir et me dit simplement ces mots : " Ein mal aber nicht mehr wieder ! Merken « sie sich das ! ". Les 6 caisses retournèrent au magasin d'habillement, après avoir retenti une « dernière fois en l'honneur de la patrie absente ».

« A Mulhouse, nous raconte le Capitaine Walther, si la grande tenue avait fini par être « celle exigée par la " Regel ", jamais la tenue d'exercice ne l'a été. La vareuse à deux rangées « de boutons jaunes aux armes de la ville a toujours été portée même pendant toute la guerre « et on la porte encore de nos jours jusqu'à épuisement complet. Jusqu'en 1906 les compagnies « du Haut-Rhin avaient conservé les boutons français, lorsqu'un rédacteur de la " Strasbour- « gerpost ", journal archi-boche de Strasbourg, ayant aperçu un pompier de Mulhouse avec un « bouton jaune orné de la roue de la ville, lança un article fulminant demandant pourquoi le gou- « vernement tolérait pareil crime de lèse-Allemagne. L'affaire fut portée à la chambre des dépu- « tés d'Alsace-Lorraine et prit un volume formidable qui amusa follement toute l'Alsace. Par « bonheur le sous-secrétaire d'Etat, Von Koeller était un homme d'esprit qui prit la chose à la « blague en accrochant le bouton à sa chaîne de montre et en le déclarant très artistique. Pour une « fois il sauva le gouvernement allemand du ridicule. Les gendarmes aidés par les militaires et les « professeurs ou autres fonctionnaires faisaient une guerre acharnée à tout ce qui était plus ou moins « français dans la tenue des pompiers. Un jour on avait vu à une fête de village un officier de

« pompiers avec... une dragonne française (!) à son sabre, une autre fois c'était une délégation  
 « d'officiers de l'arrondissement de Guebwiller qui étaient venus à Mulhouse avec des képis...  
 « français, ou des pèlerines françaises que les allemands appelèrent " Revanche-Mantel " ».

« En 1912, à Rouffach, à l'occasion d'une fête de pompiers, M. Xavier Ostermeyer,  
 « conseiller général du canton et tout dévoué à la France, d'accord avec le capitaine Monath fit  
 « placer sur un arc de triomphe un immense écusson blanc et rouge portant en bleu les lettres  
 « R. F., le tout entouré de la bordure verte de l'espérance. Les gendarmes allemands se préci-  
 « pitèrent pour faire enlever l'écusson subversif. On essaya bien de leur expliquer que R. F.  
 « étaient les initiales de Ruffacher Feuerwehr (pompiers de Rouffach) il fallut néanmoins enlever  
 « l'écusson, et à la suite de cet incident M. Ostermeyer et le capitaine Monath eurent à subir  
 « toutes sortes de vexations de la part des allemands ».

J'ai déjà dit que les pompiers de Haguenau conservèrent jusqu'à l'armistice la grenade au collet de leur veste et que tous les vétérans de la compagnie gardèrent jusqu'à leur mort leurs vieux képis du temps français. Leur musique fut plus caractéristique encore. L'âme de la résistance fut le chef de musique Prosper Suiter (1). Enfant de Haguenau, violoniste de talent, professeur et compositeur réputé, Suiter prit, vers 1895, la direction de la musique des sapeurs-pompiers. Français dans l'âme, on le trouve mêlé à toutes les manifestations destinées à perpétuer le culte de la France et à témoigner de l'attachement de l'Alsace à sa mère-patrie. Officier d'Académie, médaillé du souvenir français, c'est à l'ouest des Vosges qu'il cherchait toutes ses inspirations. Aussi, s'il était obligé, en grande tenue, d'endosser l'uniforme de sous-lieutenant aux distinctives allemandes (que l'on voit sur notre planche 4, portée par notre ami commun Franz Derendinger), s'était-il composé une petite tenue à la française. En particulier dans toutes les sorties de la musique nous le rencontrions dans la tenue que j'ai figurée planche 4 : képi de coupe purement française, tunique dont le col portait les broderies des chefs de musique de nos régiments d'infanterie, et ornée de leurs contre-épaulettes et, sur la poitrine les palmes, une médaille du souvenir français au ruban tricolore, le ruban vert de la société d'encouragement au bien et pour finir, le sabre d'officier d'infanterie modèle 1845 avec la dragonne de soie noire à gland de franges souples des officiers subalternes français. Son sous-chef Petit marchait sur ses traces et avec lui toute la musique portait le képi, soit le képi réglementaire que sur la vignette ci-contre porte le musicien E. Gangloff, soit le képi fantaisie. Comme on le voit par cette vignette les musiciens conservèrent jusqu'en 1906 la tunique française à deux rangs de boutons avec au collet le galon doré des musiciens français. Ce n'est que lorsqu'elles furent complètement usées que la municipalité dût faire distribuer la nouvelle tunique que l'on voit sur notre planche 4 et qui toujours avec le galon doré au collet, était encore portée en 1914.

(1) Prosper Suiter est mort en 1925. Bien qu'il fut mon aîné de près de 10 ans, une vieille et solide amitié nous unissait. Selon son désir, son corps fut ramené à l'ouest des Vosges et c'est moi qui, à la gare de Haguenau, au nom de tous les alsaciens d'âme française, lui adressai au bord du wagon un dernier adieu. (E.-L. B.)

A la clique un autre irréductible maintenait la tradition: c'était le clairon. Weber Philippe qui avait organisé chez lui un musée d'uniformes et de souvenirs des champs de bataille de 1870 et qui conservait le plus pur chic second-Empire avec son képi sur l'oreille, son impériale et ses galons de clairon, qui, s'ils n'étaient pas tricolores étaient rouges et blancs, mais placés en pointe effilée selon le style français le plus bahuté (voir planche 4). C'est devant cette clique que marchaient les sapeurs dont les fonctions étaient marquées par les haches croisées à la française sur le bras gauche et devant eux le sergent-sapeur, à mé du sabre à tête de lion et à large lame de ses prédécesseurs porté à un ceinturon orné de la large plaque de cuivre reproduite page 27. Comme on le voit sur notre planche 4, les pompiers portèrent jusqu'en 1914 le casque modèle 1855 à cimier diminué qu'ils portent d'ailleurs encore aujourd'hui. Le fond du paysage représente le « Wasserthurm » (tour d'eau), imposant monument dont la ville était très fière et dont l'inauguration en 1899 fut l'occasion d'une grande fête de tous les sapeurs-pompiers d'Alsace.



Musicien E. GANGLOFF  
Haguenau - 1902

Et voici le bouquet. En 1914, quelques semaines avant la guerre, lors d'une fête à Vieux-Thann, pendant le banquet officiel présidé par le Kreisdirektor, la musique joua : « Vous n'aurez pas l'Alsace et la Lorraine », et toute l'assistance chanta avec entrain.

Tels étaient les tenues et l'esprit des corps des sapeurs-pompiers d'Alsace au 2 août 1914.

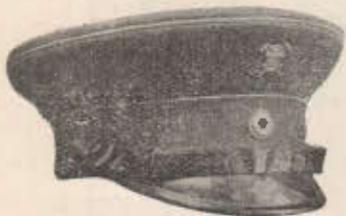
### c) de 1914 à 1918

Cet état d'esprit était suffisamment connu pour que dès l'ouverture des hostilités la haine des boches (après 1914 on ne dit plus les allemands) s'abatte sur les sapeurs-pompiers. Dès le début de la guerre leur uniforme et surtout leur képi faillirent leur coûter cher. Au cours de la bataille qui suivit la première entrée des troupes françaises à Mulhouse, les pompiers du poste permanent furent appelés pour transporter les blessés avec l'auto sanitaire. Surpris par un détachement allemand,

l'officier revolver au poing, leur demanda des explications sur le but de leur course. Ils ne durent leur salut qu'à la présence, dans la voiture, de quelques soldats blessés allemands qui s'y trouvaient à côté de deux officiers français blessés, du 42<sup>e</sup> de Belfort.

A Saverne, les pompiers portaient encore au début de la guerre en tenue de feu, un pantalon bleu avec bandes en toile rouge. Au moment de la mobilisation les pompiers le portaient pour la tenue de garde et se trouvaient ainsi au poste de la gare. Un beau jour, un train de blessés français s'arrêta en gare de Saverne et des pompiers curieux vinrent regarder les blessés. Un médecin major allemand qui dirigeait ce convoi, prit les sapeurs pour des prisonniers français et belges et s'étant aperçu de son erreur, porta plainte au commandant d'armes qui interdit le port de ces pantalons.

En décembre 1914, le général commandant le 17<sup>me</sup> corps d'armée, interdit le port des uniformes de coupe française et des képis et l'emploi du clairon. La coiffure en petite tenue prescrite était la casquette plate allemande : la Mutze reproduite ci-contre. Les pompiers s'ingénierent de mille manières pour ne pas la porter.



En février 1915, les pompiers de Strasbourg furent placés sous le commandement du " Militar-Polizeimeister ". Toutes les dénominations de grade furent modifiées, l'uniforme fut transformé à l'allemande et la casquette plate imposée. En janvier

1916, les pattes d'épaules suisses furent supprimées et remplacées par des pattes suivant le modèle allemand. Les officiers portaient les épaulettes comme les officiers de l'armée mais avec des haches entrecroisées au-dessus. En février 1916 les cimiers furent réquisitionnés et remplacés par des cimiers en tôle. En mars 1916, les clairons furent réquisitionnés pour être remis avec les casques à la « Metallsammelstelle » (centre de rassemblement des métaux). Les corps de pompiers firent l'impossible pour se soustraire à cet ordre. A Mulhouse, l'officier commandant le poste permanent, le lieutenant Moerlen d'accord avec le chef du dépôt des métaux, Charles Ruch, cacha les clairons et les cimiers et remit à l'administration allemande une caisse du même poids que celle où se trouvaient les clairons et les cimiers, mais contenant de vieux raccords de tuyaux. A Strasbourg il fallut livrer une partie des casques, mais le Capitaine Veltz réussit à en sauver 96 ; à Colmar de même, et ces casques furent remplacés par des casques en cuir. Dans les villes plus petites, on parvint également, en grande partie, à les « défilés » et c'est pour cela que les corps des sapeurs-pompiers purent prendre part en casques aux défilés de l'entrée des troupes françaises : à Mulhouse, le 17 novembre (tambours et clairons en tête, devant le Général Hirschauer), le 22 novembre à Strasbourg, et de même à Sélestat, à Haguenau, etc...

## QUATRIÈME PÉRIODE DE 1919 A 1930

“ Nous revoilà Français ”. Tel fut, en 1918, le cri de joie des vieux pompiers, de ceux qui de tout temps avaient maintenu dans le corps de sapeurs-pompiers les traditions françaises et qui, de suite mirent tout en œuvre pour réorganiser le plus tôt possible leurs Corps “ à la française ”. Ce fut fait d'ailleurs très rapidement. L'Union Régionale d'Alsace-Lorraine, qui, sous la présidence du Commandant Ley, n'avait jamais été affiliée à aucun groupement allemand se rallia de suite à la Fédération Nationale des sapeurs-pompiers français. Les clairons français retrouvés comme par hasard, remplacèrent immédiatement et partout les clairons courts allemands. Quant aux sonneries, tout le monde les connaissait déjà.

Les communes, qui, par suite de leur proximité des lignes, avaient vu disparaître l'équipement de leurs pompiers, eurent la faculté de faire de suite l'acquisition à bon compte de casques de l'armée. C'est ainsi que l'on peut voir actuellement les pompiers de ces communes aller au feu avec des casques de poilus peints en noir avec grenades blanches.

Comme l'acquisition de nouveaux uniformes était impossible immédiatement partout, on commença par modifier les anciennes tenues, et ce fut vite fait. On reprit la forme française des galons pour les gradés, les galons tricolores pour la clique, les galons d'argent pour les officiers; pour tous la bride d'épaulette vint remplacer sur les épaules les insignes allemands. Les képis semblant sortir de terre comme des champignons, réapparurent immédiatement partout, et la casquette américaine ne fut pas longue à faire place au képi moderne. Les officiers qui ne purent se procurer de suite le pantalon bleu à bandes rouges firent coudre des bandes rouges où cramoisies sur leur pantalon le plus récent, et c'est dans ces tenues un peu mélangées que tous les corps prirent part huit mois après l'armistice au défilé du 14 juillet 1919.



Sergent Weber de Sélestat, 1926

Mais, dès que les moyens financiers le permirent, les communes firent mieux. Elles achetèrent d'abord l'épaulette rouge, qui, dans l'esprit de l'Alsace a toujours été le symbole de l'armée française et, modifièrent la tunique antérieure en la garnissant d'un col droit à grenades rouges sur écussons de velours noir, d'une patte de parement en velours noir, et des boutons français timbrés d'une grenade. La photographie ci-contre du Sergent Jean Weber, de Sélestat, montre bien la transformation d'une ancienne tunique.

Mais les changements continuaient ; déjà de tous côtés les officiers se faisaient faire des tuniques françaises (modèle 1893) et ils achetaient le sabre français (modèle d'infanterie 1885) et le ceinturon-baudrier de cuir, en attendant que les communes aient les fonds nécessaires pour faire refaire à tout le corps un uniforme neuf qui allait être la tunique à un rang de boutons des sapeurs-pompiers de Paris. Nous la trouvons à Dambach dès 1920, puis à Strasbourg, à Colmar en 1922, à Mulhouse, à Saverne, à Haguenau etc. A Dambach (dont M. Bastier, l'érudit et distingué sous-préfet de Sélestat, répondant aux vœux de la population, du maire, Mr. Hellmuth, du jeune auteur Gerber avait su faire un centre de rayonnement de culture française), on vit une des premières compagnies rurales, habillée entièrement à la française. La photographie, ci-dessous, faite le 20 Août 1920, n'a-t-elle pas l'air depuis le capitaine Gerber jusqu'au sergent-clairon de représenter une troupe française d'avant guerre.



Sapeurs-Pompiers de Dambach - 20 Août 1920

De nombreuses communes achetèrent dès le début des plumets rouges pour les casques ; d'autres mêmes firent l'acquisition d'une collection complète de caques du modèle de Paris (entre autres Strasbourg en 1919, Colmar en 1922). Haguenau fut aussi un des corps à se mettre le plus rapidement à l'uniforme français ; mes amis le capitaine Mehl, le lieutenant Derendinger, le chef de musique Suiter «étaient là pour un coup». Je signale en passant le seul souvenir que les allemands ont laissé de leur passage aux pompiers de Haguenau : c'est un instrument de musique sorte de xylophone que l'on retrouve dans certaines armées étrangères : la lyre. L'excellent musicien qu'était M. Petit, le sous-chef de musique (qui est aujourd'hui le chef très apprécié de cette musique) s'était fait une spécialité de cet instrument. Le voici avec sa lyre, au repos et en action, tel que je l'ai photographié à Haguenau vers 1926 dans sa tenue d'Adjudant sous chef de musique.



M. Petit, sous-chef de la Musique - Haguenau 1925

En résumé nous voyons les corps de sapeur-pompier se présenter en tenue à la française, en épaulettes, casque français et plumet le 21 mai 1919 à Sélestat (c'est à dire 6 mois après l'entrée des troupes françaises), à Saverne quelques jours après la fête-Dieu, à Strasbourg et à Haguenau le 14 juillet 1919, à Mulhouse le 14 Juillet 1920, à Dambach le 22 Août 1920, à Colmar le 14 Juillet 1922 etc. « C'est comme par enchantement, écrit le commandant Ley, que ces transformations ont été faites, et avec un entrain remarquable. En moins de trois ans presque tous les corps étaient habillés de neuf et à la française, les commandements allemands supprimés, bien que dans beaucoup d'endroits, faute de connaître le français, il ait fallu encore employer le dialecte pour les explications et la manœuvre ». Mais ce qu'il importe de souligner, c'est que toutes ces modifications se sont faites d'elles-mêmes, sans aucune circulaire d'ensemble, sans aucune pression de l'autorité et sans qu'une seule voix discordante ne s'élève contre elles. Elles ont été faites par les communes à la demande des corps. Les sapeurs-pompier d'Alsace VOULAIENT paraître habillés le plus tôt possible en vrais pompier français. Cela, il faudrait que les allemands le comprennent une fois pour toutes et ne l'oublient jamais.

En 1925 le 8<sup>e</sup> Congrès de l'Union Régionale des Sapeurs-Pompier d'Alsace et de Lorraine se tint à Sélestat. Sur les 250 officiers et les 3500 pompier qui y assistèrent je ne crois pas avoir relevé sur plus de deux délégations de départements d'Alsace des parties d'uniformes vestiges de l'époque allemande. Cette date de 1925 marque l'époque la plus brillante des sapeurs-

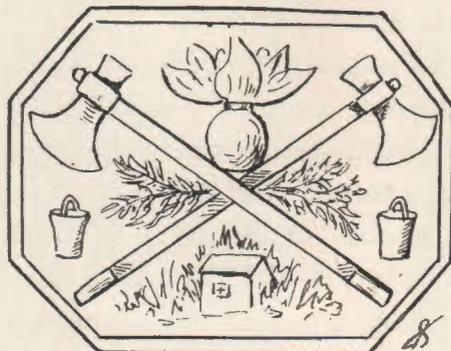
pompiers en France. C'est qu'en effet le 18 Juillet 1925 paraissait un décret réglementant dans toute la France l'uniforme des Sapeurs-Pompiers dans leurs deux tenues : tenue de feu et tenue de ville. L'article 1<sup>er</sup> supprimait la bande rouge du pantalon, l'article 2 supprimait les pompons, plumet, épaulettes et sabre (sauf pour les officiers). Si l'on peut comprendre la suppression de l'arme pour les pompiers on ne s'explique pas les raisons pour lesquelles on leur a enlevé un certain nombre d'ornements qui faisaient leur joie. Ce décret d'ailleurs fort mal accueilli dans toute la France fit tout d'abord aux sapeurs-pompiers d'Alsace l'effet d'une douche. Mais l'Alsacien est tenace, nous l'avons vu ; il avait pendant 40 ans résisté à tous les décrets du gouvernement allemand ; il avait l'habitude : il pouvait bien faire aussi la sourde oreille devant un décret du gouvernement français. Et c'est pourquoi, sans rien dire à personne, de nombreuses compagnies de sapeurs-pompiers d'Alsace continuent encore à l'heure actuelle à porter épaulettes et plumets, et qu'on voit encore par ci par là quelques bandes à des pantalons. Ce n'est pas nous qui les en blâmerons. C'est que le sapeur-pompier d'Alsace est fier de sa tenue qu'il revêt dans toutes les fêtes.



C'est lui qui assure le service d'ordre et d'honneur, même au besoin . . . . à cheval, et, en pendant aux pompiers à cheval de Mulhouse de 1830 qui faisaient le service d'honneur devant la calèche de Charles X qu'on nous permette de reproduire cette amusante photographie datant d'un siècle après. Ce sont de braves pompiers d'un village du Bas-Rhin servant d'escorte à la voiture, fleurie comme eux, qui se rend à la gare chercher les nouvelles cloches dont une souscription ou une donation a permis l'acquisition, pour remplacer dans l'église du village celles que les boches ont volées au cours de la guerre pour en faire des canons ou des obus.

J'ai voulu sur la planche 5 reproduire quelques unes de ces tenues d'après-guerre. Le Capitaine Spies porte une vareuse qui est la transformation d'une tunique bleutée du temps allemand ; il a pris le baudrier et a orné son pantalon de la bande cramoisie correspondant au passepoil de la tunique. Le Commandant Favre a fait faire la tunique française d'avant guerre avec laquelle le ceinturon se porte dessous. Le Capitaine Walther porte la tunique réglementaire actuellement (sans pattes de parement). Le sabre est porté par dessus avec le ceinturon de soie bleue. Son pantalon n'a plus qu'un passepoil. La petite tenue correspondante comporterait une vareuse à col rabattu et le ceinturon-baudrier de cuir. Le fond de la planche représente l'entrée de la salle S<sup>te</sup> Barbe de Sélestat, dont le rez-de-chaussée sert de remise aux pompes ; au deuxième plan on voit le musicien de Sélestat tel qu'il est depuis 1919, le pompier de Mulhouse de 1925 dont la

tenue est celle de Paris. C'est la tenue que l'on porte actuellement dans un grand nombre de localités, en particulier à Haguenau dont je donne ci-contre le sergent-sapeur porteur du sabre hérité de ses lointains prédécesseurs et de son énorme et curieuse plaque de ceinturon dont nous avons déjà parlé.



Notons, pour finir, ce fait caractéristique que les pompiers d'Alsace qui n'avaient jamais voulu avoir parmi eux un drapeau allemand, réclamèrent, après l'armistice, l'honneur d'avoir dans les principales compagnies le drapeau français.

Le 25 Mai 1919 le Colonel (aujourd'hui général) Kœchlin-Schwartz, fils et petit-fils d'anciens Commandants des Sapeurs-Pompiers de Mulhouse, remit au commandant Richard, en présence du Général Gouraud, le vieux drapeau offert par l'Empereur Napoléon III au Bataillon et que son père avait emporté à Paris en 1871.

« Lorsqu'arriva le 14 juillet 1919, la première fête nationale en Alsace, nous raconte M. Fritz Kieffer, on s'aperçut qu'il n'y aurait pas un drapeau à la revue, tous devant ce jour-là défiler à Paris sous l'Arc de Triomphe. On se souvint alors que le drapeau offert aux pompiers de Strasbourg en 1865 par les dames de la ville, avait été emporté à Paris en 1871 et qu'il se trouvait dans la salle d'honneur des pompiers de la capitale, on le fit revenir en toute hâte. Il arriva le 13 juillet et se déploya triomphalement devant l'ancien palais de l'empereur Guillaume, place de la République. Il fut acclamé avec enthousiasme. Au moment où M. Millerand, alors commissaire général, me remit la rosette de la Légion d'honneur, le drapeau se trouvait en face de moi, et je remarquai qu'il était encore surmonté de l'aigle de l'empire français ! Et ce fut pour moi une émotion intense de saluer ce drapeau que mon père avait reçu des mains du maire de Strasbourg, 53 ans auparavant, et qui, plus heureux que nous, avait pu rester en France jusqu'à l'heure de la délivrance ».

Le 10 août suivant, le Colonel Hivert, commandant le régiment de sapeurs-pompiers de Paris, vint à Strasbourg pour faire officiellement remise de ce drapeau sur la place Kléber au commandant Hey, des pompiers de Strasbourg.

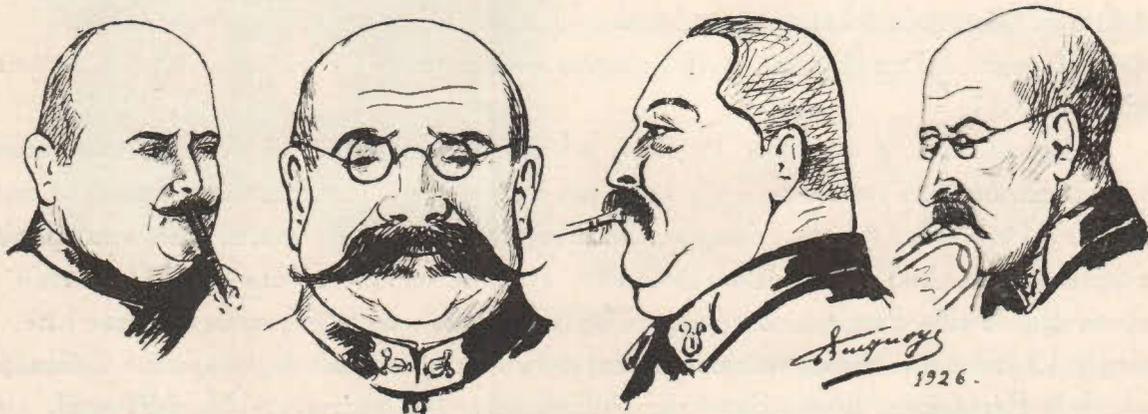


Sergent-Sapeur Albert SCHWARTZ  
Haguenau 1925

Le drapeau de Thann, qui avait été déposé au musée de Belfort après 1870, fut restitué à la compagnie et le capitaine Robert Scheidecker alla en prendre possession avec une délégation de Pompiers de Thann.

Ailleurs on en distribua de nouveaux. A Sélestat Mr. le Maire Stoffel offrit à la compagnie un magnifique drapeau dont la remise faite le 8 mai 1920 en présence de M. le Sous-Préfet Bastier fût l'occasion d'une fête débordant d'enthousiasme patriotique.

Enfin pour remercier les corps des Sapeurs-Pompiers d'Alsace de leur fidélité à la France et récompenser celui de Strasbourg de sa belle conduite pendant le siège de 1870, le gouvernement décidait de décorer de la Croix de la Légion d'Honneur le drapeau des Sapeurs-Pompiers de Strasbourg. C'est le 11 Mai 1930 que le général Brécard, Gouverneur Militaire de Strasbourg, accrochait, comme le montre la photographie qui orne la couverture de ce numéro, la Croix des Braves à l'emblème sacré offert par les Dames de la Ville en 1865 et porté dans la circonstance par le commandant Veltz, en présence des troupes de la garnison et d'une délégation du régiment des Sapeurs-Pompiers de Paris avec leur drapeau sous les ordres du Colonel Poudroux. C'est sur cette vision que nous voulons terminer cette étude, certains que tous nos lecteurs sont persuadés maintenant que les Sapeurs-Pompiers d'Alsace avaient bien droit de cité dans le Passepoil.



Quelques membres de la musique des Sapeurs-Pompiers de Sélestat -- 1926

Je dédie ces silhouettes à mes excellents amis les Pompiers de Sélestat qui y retrouveront des figures connues. Pendant 8 années j'ai vécu auprès d'eux et il n'y a pas eu de 1919 à 1927 à Sélestat une cérémonie, un banquet ou un incendie où nous n'ayons été côte à côte. Qu'ils trouvent ici le témoignage de mon fidèle et cordial souvenir. (E.-L. B.)

Le Directeur de la publication : Commandant E.-L. BUCQUOY

Le Gérant : E. NUSSBAUM

Imprimerie Coopérative de l'Aube.



LES SAPEURS-POMPIERS DE MULHOUSE DE 1830 à 1848

Pompier à cheval — Trompette des pompiers à cheval

Musicien — Tambour-Major — Pompier



P. MARTIN.

LES SAPEURS-POMPIERS DE STRASBOURG EN 1858  
Tambour-Maitre Durand — Pompier, grande tenue — Lieutenant F. Kieffer  
Médecin-Major Eissen et Madame Fuchs cantinière



LES SAPEURS-POMPIERS DE STRASBOURG EN 1880  
Chef de Bataillon Goerner — Tambour-Major Durand  
Médecin-Major Eininger — Chef de Musique Claude — Capitaine Castner



LES SAPEURS-POMPIERS DE HAGUENAU EN 1913-1914

Musicien  
Petite Tenue

F. DERENDINGER  
Sous-Lieutenant  
Grande Tenue

Sapeur  
Grande Tenue

P. SUITER  
Chef de Musique  
Petite Tenue

Ph. WEBER  
Clairon  
Petite Tenue



LES SAPEURS-POMPIERS APRÈS 1918

Mulhouse 1925 — Dambach 1920\* — Sélestat 1919, Musicien

Sélestat 1920 - Capitaine L. Spies — Mulhouse 1925 - Commandant R. Favre — Mulhouse 1930 - Capitaine A. Walther



LES CASQUES DE 1830 à 1930 (Collections A. Walther et E.-L. Bucquoy)

- 1 - Mulhouse 1830-1852 — 2 - Vosges 1845 — 3 - Colmar, officier, 1840-1845 — 4 - Barr 1850-1852 (Cuirassier transformé) — 5 - Habsheim M<sup>le</sup> 1852  
 6 - Mulhouse officier, M<sup>le</sup> 1855 — 7 - Mulhouse 1890-1914 (M<sup>le</sup> de Paris) — 8 - Haut-Rhin 1890 (M<sup>le</sup> allemand) — 9 - Mulhouse 1920-1930

# AU PLAT D'ÉTAIN -- JOUETS

Société à Responsabilité limitée au Capital de 340.000 francs

37<sup>QUA</sup><sup>ER</sup> ET 39, RUE DES SAINTS-PÈRES - PARIS-VI<sup>E</sup>

Anciennes Maisons LUCOTTE et MIGNOT réunies

**Spécialité de soldats de plomb fins pour collections**

Reconstitutions historiques -- Accessoires

SEULE MAISON EN FRANCE SPÉCIALISÉE DANS LE SOLDAT DE COLLECTION

## SOCIÉTÉ D'ÉTUDE DES UNIFORMES

Fondée à Strasbourg, le 8 Février 1920, sur l'initiative du Capitaine E.-L. BUCQUOY, la Société d'Etudes des Uniformes "Le Passepoil" est patronnée par un Comité d'honneur et dirigée par un comité actif. Elle se propose de publier dans le présent Bulletin tous documents et renseignements concernant l'habillement, le harnachement, l'équipement et l'armement de l'armée française aux différentes époques de son histoire. Le Bulletin paraît tous les trois mois.

La Société comprend : des Membres fondateurs, bienfaiteurs, actifs et correspondants. En dehors de ses Membres, la Société admet des abonnés à son bulletin.

---

### COMITÉ ACTIF

**G. SCHWEITZER**

(Président)

**Commandant E.-L. BUCQUOY**

(Fondateur)

**V. HUEN**

(Vice-Président)

**FRITZ KIEFFER**

**E. NUSSBAUM**

**Médecin-L<sup>1</sup>-Colonel FERRON**

(Secrétaire-Trésorier)

**Capitaine BOUTMY**

**H. BRETEGNIER**

**Capitaine DARBOU**

---

---



Un coin de la Collection de Coiffures et d'accessoires d'uniformes de Sapeurs-Pompiers appartenant à M. André Walther, Capitaine des Sapeurs-Pompiers de Mulhouse